

## Le point sur les négociations collectives TR

Le comité de négociation TR continue de se préparer à la table de négociation. L'avis de négocier a été communiqué à l'employeur et à la Commission des relations de travail dans la fonction publique le 27 avril 2011. Les parties s'efforceront de se rencontrer et d'échanger leurs propositions en juin.

La recherche est pratiquement terminée, y compris l'analyse des réponses des membres TR au sondage de consultation sur les négociations. Bien que la majeure partie des informations issues du sondage soit sensible et ne puisse être rendue publique avant la fin des négociations avec l'employeur, le comité de négociation peut divulguer ce qui suit :

- o Le taux de réponse est plus faible qu'à notre sondage précédent, soit 33 % en comparaison d'un peu plus de 40 %.
- o Les membres TR ont choisi l'arbitrage plutôt que la conciliation/grève comme mode de règlement des différends.
- o Les questions sur un fonds de négociation collective n'étaient posées qu'à titre d'information. Les résultats seront communiqués au Conseil exécutif national (CEN), qui décidera s'il y a lieu de poursuivre l'affaire. Si le CEN décide d'aller de l'avant, la question sera soumise à l'ensemble des membres pour discussion et peut-être ensuite à un vote. Les cotisations ne peuvent être augmentées, même temporairement, sans un vote général des membres.
- o En général, les priorités des membres n'ont pas changé : le salaire et les congés (surtout les vacances et les congés pour obligations familiales) arrivent en tête de liste. La négociation d'une définition plus large du harcèlement et du télétravail dans la convention collective a reçu un appui étonnamment élevé.
- o Nous ne pouvons rendre publique la position des membres TR sur la question de l'indemnité de départ, car cette information ne sera présentée à l'employeur que lorsqu'il déposera une proposition et amorcera la discussion à ce sujet. Pour le moment, tout ce que le comité peut révéler

est que la position des membres TR est plus nuancée que lorsque l'affaire a éclaté à l'automne 2010. Nous donnerons plus de précisions si une entente de principe est conclue à la table de négociation.

- o De nombreux membres TR ont pris le temps de formuler d'autres suggestions pour la table de négociation et des recommandations au sujet du questionnaire. Le comité de négociation les a toutes examinées.

Le comité de négociation TR tient à remercier tous ceux qui ont participé au processus de consultation.

Dans le passé, les négociations se sont prolongées dans la plupart des cas sur une période de 12 à 16 mois. Nous vous tiendrons au courant.